|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **C:\Users\mbello1\Downloads\2016-logo-academie-nancy-metz.jpg** |  |  |  | **logo souris blanc.jpg** |  |

**RÈGLEMENT du JEU CONCOURS NUMAVENIR**

**« L’école du futur »**

***1 .OBJECTIFS DE l’OPÉRATION***

**- Présentation de l'opération :**

Décrire de façon originale l’école de demain telle que vous l’imaginez.

**- Objectifs pédagogiques :**

Ce projet vise à valoriser l’importance d’un cursus de formation qui aboutit à une entrée dans la vie professionnelle.

Il encourage les élèves à développer leur engagement scolaire, à élaborer leur projet d’orientation scolaire et professionnelle.

Le projet pourra être mis en place dans les enseignements professionnels et enseignements généraux mais aussi dans les activités transversales comme l’accompagnement personnalisé.

Les productions de la centaine de lauréats seront valorisées par une **large diffusion sur le site numavenir** [https://**numavenir**.com](https://numavenir.com)**.**

***2. MODALITÉS DE PARTICIPATION***

**- Participants :**

* Les élèves des métiers du domaine commercial

Une des conditions requises est d’être participant au projet numavenir. Dans une démarche concertée avec l’équipe numavenir, les élèves cœur de cible sont ceux de la filière Accueil, Vente, Commerce des lycées et collèges concernés par le projet Numavenir.

Leurs productions seront étudiées par un jury.

Ils seront candidats par groupe de 3 à 6 élèves maximum.

**Les participants devront être issus des classes de :**

* **Seconde, Première et Terminale Bac Pro,**
* **Première et deuxième année de Cap,**
* **4e et 3e SEGPA.**

**- Calendrier du concours :**

* Lancement du jeu concours : lundi 14 Janvier 2019
	+ sur le site Numavenir [https://**numavenir**.com](https://numavenir.com),
	+ par un mail invitant tous les enseignants de la filière Accueil, Vente, Commerce à participer avec leurs élèves.
* **Les dates du début et fin de dépôt des candidatures :**

Début : lundi 14 janvier 2019

Fin : vendredi 15 mars 2019

* **Les dates du début et fin de dépôt des réalisations :**

Début : lundi 14 janvier 2019

Fin : vendredi 15 mars 2019

* **La date d’analyse des productions par le jury :**

Semaine du 18 au 22 mars 2019

* **La date de la publication des résultats :**

Semaine du 18 au 22 mars 2019

Ils seront affichés sur le site numavenir [https://**numavenir**.com](https://numavenir.com) et un mail sera envoyé à l’enseignant en charge du groupe d’élèves gagnant.

**- Déroulement du concours :**

* Inscription, dossier de candidature, validation :

L’inscription au concours se fait par l’enseignant responsable sur le site Numavenir [https://**numavenir**.com](https://numavenir.com). L’enseignant remplit une fiche d’inscription pour chaque groupe de sa classe et la renvoie à l’adresse mail indiquée sur le document.

Lors de l’inscription, les informations suivantes seront renseignées :

* Le nom et l’adresse de l’établissement participant,
* Le nom de l‘enseignant responsable (Email et n° portable),
* Les informations sur les élèves du groupe qui participent au projet (effectif, liste des noms, prénoms et dates de naissance, Emails de l’ENT),

**L’inscription vaut acceptation du règlement.**

* Moyens utilisés pour la production :

La production sera réalisée sur support numérique : une vidéo, un article avec photo légendée, une bande son, une application …..

La participation au jeu concours est gratuite.

Les établissements scolaires prendront en charge les éventuels frais liés à la réalisation de la production.

* Charte graphique et cahier des charges techniques :

Le format des réalisations devra être :

* Pour une vidéo : MP4 - durée 3 minutes maximum.
* Pour une photo : JPEG – PNG : Définition 600x400.
* Pour une bande son : MP3 - durée 2 minutes maximum.
* Autres supports : merci de bien vouloir nous indiquer les codes de connexion le cas échéant.

Seules les musiques libres de droits sont recevables.

Les mentions obligatoires sont : auteurs, professeur, établissement.

Le titre du jeu concours « L’école du futur » devra figurer sur la production.

* Dépôt des productions :

Les productions seront adressées par mail à Julie Larché : julie.larche@ac-nancy-metz.fr

* Composition du jury :

Le jury sera composé de membres représentant l’Union Européenne, de la DANE, de l’équipe numavenir, d’un ou plusieurs seniors des associations partenaires.

* Critères d’appréciation du jury :

L’évaluation se fera à partir de la production finale restituée. Elle portera sur le fond et la forme du support transmis en lien avec le sujet : « l’école du futur ».

Veillez à la qualité du son et de l’image afin de faciliter le visionnage par le jury.

**Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.**

* Prix du concours :

Participation à la deuxième édition du séminaire Ambition courant avril 2019 avec une possibilité envisagée sur les 3 premiers jours des vacances scolaires (8-10 avril).

***3. INFORMATIONS RENSEIGNEMENTS***

- Organisateur :

Académie de Nancy-Metz - Délégation académique au numérique pour l'éducation / DANE

Rectorat de Nancy-Metz - Site Santifontaine

2 rue Philippe de Gueldres - 54000 NANCY

- Communication sur l’autorisation à utiliser les noms et prénoms des candidats :

L’enseignant responsable devra s’assurer que la demande d’autorisation pour le droit à l’image et l’acceptation du règlement, sont complétées pour chaque participant.

Demandes d’autorisation téléchargeables à partir du site Numavenir [https://**numavenir**.com](https://numavenir.com).

- Propriété intellectuelle :

 « Droits de propriété intellectuelle » signifie toute invention, tout droit d’auteur et droit relatif à une marque, un modèle, et plus généralement tout élément susceptible d’être protégé par les lois ou les conventions internationales sur la propriété intellectuelle.

Recommandations : pour toute information sur les licences et leurs protections, l’enseignant peut visiter le site creativecommons.fr.

Les lauréats déclarent et garantissent ne pas avoir copié ou imité une création protégée et appartenant à un tiers.

Ils donnent l’autorisation à l’organisateur de diffuser leurs productions sur le site Numavenir [https://**numavenir**.com](https://numavenir.com).

- Réserves :

L’organisateur se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

- Responsabilité :

L’organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de modification totale ou partielle, de suspension, d’interruption, de report ou annulation du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté.

- Dépôt et consultation du règlement :

Le règlement est consultable sur le site Numavenir [https://**numavenir**.com](https://numavenir.com).